

Demander ma retraite en ligne

La retraite n'est pas versée automatiquement : il faut en faire la demande, au moins quatre mois avant la date de départ souhaitée.

Deux possibilités s'offrent à vous : la demande de retraite inter-régimes, le service en ligne conçu pour simplifier vos démarches, ou à défaut, directement auprès de l'Enim, soit par mail, soit par courrier.

La demande de retraite inter-régimes

Grâce au service de demande de retraite en ligne, demander votre retraite devient plus simple ! Vous n'avez plus qu'**une seule demande à faire pour l'ensemble de vos régimes de retraite**, de base et complémentaire.

Accédez facilement au service

Pour demander votre retraite, il suffit de vous connecter à votre compte retraite sur www.info-retraite.fr [1] ou à votre espace personnel sur www.enim.eu [2] en utilisant le service FranceConnect.

Une fois connecté :

- complétez le formulaire de demande de retraite, en six étapes ;
- déposez les justificatifs à joindre à votre demande, au format PDF ou au format image (JPG, JPEG ou PNG), les autres formats ne pouvant pas être traités. **Assurez-vous que toutes les pièces justificatives transmises par voie dématérialisée soient suffisamment lisibles ;**
- suivez l'état d'avancement de votre demande à tout moment.

C'est simple, pratique et sécurisé

- Simple : vous n'avez plus qu'une seule demande de retraite à faire pour tous vos régimes. De plus, le formulaire de demande est personnalisé et pré-rempli de certaines informations.
- Pratique : vous faites tout par internet depuis le service, de la saisie de vos informations personnelles, au dépôt de vos justificatifs, jusqu'au suivi de votre demande de retraite à vos régimes.
- Sécurisé : vous accédez au service avec [FranceConnect](#) [3]

Bon à savoir

FranceConnect, l'accès au service public en ligne simplifié, vous assure une reconnaissance rapide. Vous êtes reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant l'un de vos comptes existants (Impots.gouv.fr, Ameli.fr, IDN La Poste, MSA.fr...). Plus besoin de créer de nouveaux identifiants et mots de passe. Vous êtes informés par e-mail à chaque connexion et vos données personnelles ne sont pas stockées. Rendez-vous sur www.franceconnect.gouv.fr [4] pour plus d'informations.

Enfin, ce service vous garantit de faire valoir tous vos droits sans risque d'en oublier. En effet, les régimes auxquels vous avez cotisé vous sont proposés automatiquement.

Vous êtes accompagné

Parce que demander sa retraite est une démarche importante pour vous, tout est prévu pour vous permettre de la réaliser dans les meilleures conditions.

- Avant de commencer, des conseils pratiques sont proposés.
- Lors de la saisie de vos informations, vous pouvez à tout moment revenir à l'étape précédente. Vous avez même la possibilité d'enregistrer votre demande pour y revenir plus tard. Elle est conservée 90 jours.
- Avant de transmettre votre demande à vos régimes, vous pouvez vérifier et modifier, si nécessaire, les informations renseignées grâce au récapitulatif disponible.
- Dès l'envoi, vous êtes informé par courriel que votre demande a bien été transmise à vos régimes, qui pourront vous contacter pour obtenir des précisions, si besoin.

Bon à savoir

Ce sont les gestionnaires retraite de chaque régime pour lesquels vous avez demandé votre retraite qui traitent votre dossier et vous contactent s'ils ont besoin d'informations complémentaires.

Pour vous guider et vous aider à mieux comprendre le service de demande de retraite, rendez-vous sur : commentfairesademande.info-retraite.fr [5].

Pour en savoir plus sur le service de demande de retraite en ligne, [regardez cette vidéo](#) [6].

Bon à savoir

Le délai nécessaire pour demander votre retraite varie selon les régimes auxquels vous avez été affilié. En tant que ressortissant de l'Enim, vous devez faire votre demande de retraite au plus tôt quatre mois avant votre date de départ souhaitée.

Important

Vous devrez saisir une date de départ souhaitée au 1er jour du mois lors de votre demande de retraite inter-régimes. Sachez que la date effective de départ à la retraite, attribuée par l'Enim en fonction de vos droits, pourra être modifiée à votre demande et positionnée en cours de mois. Vous pourrez en faire la demande lorsqu'un conseiller Enim vous contactera, lors de l'instruction de votre dossier de pension.

[Demander ma retraite](#) [7]

Vous avez des questions ? Consultez la [foire aux questions](#) [8].

CONTACTS :

Vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte ? Vous constatez des erreurs de saisie ? Contactez le centre d'aide téléphonique « Info retraite » au :

09 77 40 50 30




[7]

Ensemble vos régimes de retraite simplifient vos démarches

La demande de retraite auprès du Département des politiques sociales maritimes de retraite (DPR)

Vous avez toujours la possibilité de demander votre retraite directement auprès du DPR, soit par mail, soit par courrier, en indiquant les informations suivantes :

- Civilité
- Votre nom de naissance
- Votre nom d'usage (si femme mariée)
- Vos prénoms
- Votre date de naissance
- Votre numéro de [marin](#) 

[9]

- Votre numéro de sécurité sociale
- Votre adresse
- Votre numéro de téléphone fixe
- Votre numéro de téléphone portable
- Votre adresse électronique

CONTACT :

Courriel :

ue.mine@ta.etiarter [10]

Téléphone :



du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Adresse de correspondance :

Enim
Département des politiques sociales maritimes de retraite (DPR)
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

[Tous les contacts à votre écoute](#) [11]

URL source: <https://www.enim.eu/retraite/demander-ma-retraite-en-ligne>